

On voit ici des copies des Lettres que les Vicaires de l'Empire ont écrite aux Etats de leurs Départemens. La Lettre du Roi Auguste de Pologne, comme Electeur de Saxe, est du 24. Octobre dernier, & celle des Electeurs de Baviere & Palatin est du 30. du même mois. Cette dernière porte en substance « qu'il y a » quelques années qu'une Convention a été » arrêtée entre les deux Sérénissimes Maisons, » en vertu de laquelle elles sont convenues » d'administrer conjointement le Vicariat de » l'Empire dans les Provinces du Rhin, de » Suabe, & de Franconie, afin de prévenir les » difficultés & differends qu'il y a eu autrefois » à ce sujet, & qu'en consequence on avoit » établi, pour cette fois, le Tribunal du Vi- » cariat de l'Empire dans la Ville Imperiale » d'Augsbourg. »

La Convention dont il est fait mention dans cette Lettre, est du 15. Mai 1724. : Elle fut arrêtée lors de la grande Union des Maisons de Baviere & Palatine, faite à *Manheim* dans le même tems; Union par laquelle ces Maisons, de même que l'Electeur de Treves alors Regnant, & l'Electeur de Cologne, s'engagent à se secourir, au cas que leurs Etats soient attaqués, & à entretenir en tous tems à cet effet un nombre de Troupes; sçavoir, l'Electeur de Baviere 2000. hommes de Cavalerie & 6000. d'Infanterie; l'Electeur Palatin un pareil nombre; l'Electeur de Treves 1500. Chevaux & 2500. Fantassins; & l'Electeur de Cologne 3000. Chevaux & 7000. Fantassins; outre le contingent du Duc Theodore Evêque de Freysingen & de Ratisbonne, que l'Electeur de Baviere s'est engagé de fournir.